



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 21 mai 2003

Communiqué de presse

MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE 2002 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'Assemblée Générale mixte de Crédit Agricole S.A réunie ce matin se verra notamment proposer la fixation du dividende pour l'année 2002 à 0,55€ par action, hors avoir fiscal.

Conformément aux termes de la note d'information en date du 25 mars 2003 présentant l'offre publique visant les actions de la société Crédit Lyonnais, la mise en paiement de ce dividende, comprenant l'acompte décidé par le Conseil d'administration le 15 décembre dernier, interviendra, en fonction du déroulement de l'offre en cours sur le Crédit Lyonnais, selon les modalités suivantes :

- L'acompte de 0,30€ sera mis en paiement au jour du règlement-livraison de l'offre en cours, tant pour les actions existantes que pour celles remises dans le cadre de l'offre ;
- En l'absence de réouverture de cette offre, le solde de 0,25€ sera mis en paiement à compter du 16 juin 2003 (ou à compter de la date de règlement-livraison de l'offre en cours si cette date devait être postérieure au 16 juin 2003) ;
- En cas de réouverture de cette offre : . pour ce qui concerne les actions Crédit Agricole S.A. qui seraient remises à cette occasion, l'intégralité du dividende sera versé le jour du règlement-livraison de cette réouverture ;
. pour ce qui concerne les actions au titre desquelles l'acompte aura été versé, le solde du dividende sera versé le même jour.